

## INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 - AR 08/09/2019)

### Identification des tiers:

|               |                                                |
|---------------|------------------------------------------------|
| Client:       | Erkart Fethi, Rue d'Assenois 26, 6600 BASTOGNE |
| Propriétaire: | /                                              |
| Installateur: | /                                              |
| N° TVA:       | /                                              |

Installateur = personne ou personnes responsable(s) des travaux

### Identification de l'installation électrique:

|                        |                                                           |                   |                     |
|------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------|---------------------|
| Adresse du contrôle:   | Rue Baclin 5, 6971 CHAMPLON                               |                   |                     |
| Code EAN installation: | 541449020708675310                                        |                   |                     |
| Tarif compteur(s):     | Compteur intelligent (numérique)                          | Cabine HT privée: | Non                 |
| Numéro compteur(s):    | 1SAG3105052515                                            | GRD:              | ORES                |
| Index compteur(s):     | 1.8.1: 002584,116 / 1.8.2: 004494,264 / 1.8.0: 007078,386 | Type de locaux:   | Maison individuelle |
| Type d'installation:   | Unité d'habitation                                        |                   |                     |

### Nature du contrôle:

|                          |                                              |                                                                                |                                              |
|--------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Type de contrôle:        | Visite de contrôle (6.5)                     |                                                                                |                                              |
| Date de réalisation:     | <input type="checkbox"/> Avant le 01/10/1981 | <input checked="" type="checkbox"/> Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020 | <input type="checkbox"/> Après le 01/06/2020 |
| Notes:                   | Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"    |                                                                                |                                              |
| Dérogations (Partie 8):  | Appliquées                                   |                                                                                |                                              |
| Réinspection au rapport: | /                                            |                                                                                |                                              |

### Données générales de l'installation électrique:

|                                           |                                               |                                              |                                       |                                     |       |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|-------|
| Tension nominale:                         | 3 x 230V                                      | Intensité nominale max.:                     | 40 A                                  | Valeur nominale branchement:        | ? A   |
| Câble d'alimentation:                     | 4x10 mm²                                      | Type:                                        | XVB                                   | Type de système de mise à la terre: | TT    |
| Electrode de terre:                       | Piquet de terre                               |                                              |                                       | Section électrode de terre:         | /     |
|                                           |                                               |                                              |                                       | Section conducteur de terre:        | 6 mm² |
| Nombre de tableaux:                       | 1                                             | Nombre de circuits:                          | 13                                    | Nombre de circuits de réserve:      | 1     |
| Installation de production décentralisée: | Non présente                                  |                                              |                                       | Puissance AC (maximale):            | / kVA |
| <input type="checkbox"/> Installation PV  | <input type="checkbox"/> Stockage de batterie | <input type="checkbox"/> Central à hydrogène | <input type="checkbox"/> Cogénération | <input type="checkbox"/> Eolienne   |       |

### Description générale des dispositifs à courant différentiel:

|                   |
|-------------------|
| Voir tableau p. 2 |
|-------------------|

### Schémas et plans de l'installation:

|                                            |              |         |                                                    |                                                 |
|--------------------------------------------|--------------|---------|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Schéma(s) unifilaire(s) ou de circuits:    | Version/n° / | Date: / | <input type="checkbox"/> En ordre                  | <input checked="" type="checkbox"/> Non présent |
| Plan(s) de position:                       | Version/n° / | Date: / | <input type="checkbox"/> En ordre                  | <input checked="" type="checkbox"/> Non présent |
| Document(s) des installations de sécurité: | Version/n° / | Date: / | <input checked="" type="checkbox"/> Non applicable | <input type="checkbox"/> Non présent            |
| Document(s) des installations critiques:   | Version/n° / | Date: / | <input checked="" type="checkbox"/> Non applicable | <input type="checkbox"/> Non présent            |

### Mesures, contrôles et essais:

|                                                     |                 |                                         |         |
|-----------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------|---------|
| Résistance de dispersion de la prise de terre:      | 180.9 $\Omega$  | Méthode de mesure:                      | /       |
| Niveau d'isolement général:                         | 1,11 M $\Omega$ | Tension de mesure:                      | 500 V   |
| Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel: | Bouton test: OK | Boucle de défaut:                       | OK      |
| Continuité des conducteurs de protection:           | Général: OK     | Liaison équipotentielle:                | Absente |
| Protection contre les contacts indirects:           | Pas OK          | Protection contre les contacts directs: | Pas OK  |
| Etat du matériel (à pose) fixe:                     | Pas OK          | Etat du matériel mobile:                | /       |



### Description générale des dispositifs à courant différentiel

| Compteur | Emplacement | Type  | In  | DIn   | #P | Type | Circuits |
|----------|-------------|-------|-----|-------|----|------|----------|
| Jour     | Général     | Diff. | 40A | 300mA | 4P | A    | /        |
| Jour     | Subordonné  | Diff. | 40A | 30mA  | 2P | A    | /        |

### Description des circuits

| ID Tableau | Dispositif à courant différentiel | Type de protection      | Intensité nominale | Nombre de pôles | Section conducteurs | Nombre | Réserve?                            |
|------------|-----------------------------------|-------------------------|--------------------|-----------------|---------------------|--------|-------------------------------------|
| TD hall    | 300 mA                            | Différentiel            | 40 A               | 4P              | 10 mm²              | 1      | <input type="checkbox"/>            |
| TD hall    |                                   | Disjoncteur automatique | 20 A               | 3P              |                     | 1      | <input checked="" type="checkbox"/> |
| TD hall    |                                   | Disjoncteur automatique | 20 A               | 2P              | 2.5 mm²             | 8      | <input type="checkbox"/>            |
| TD hall    |                                   | Disjoncteur automatique | 16 A               | 2P              | 2.5 mm²             | 2      | <input type="checkbox"/>            |
| TD hall    | 30 mA                             | Différentiel            | 40 A               | 2P              | 6 mm²               | 1      | <input type="checkbox"/>            |
| TD hall    |                                   | Disjoncteur automatique | 16 A               | 2P              | 2.5 mm²             | 1      | <input type="checkbox"/>            |
| TD hall    |                                   | Disjoncteur automatique | 20 A               | 2P              | 2.5 mm²             | 1      | <input type="checkbox"/>            |

### CONSTATATIONS: Infractions

#### Infractions schémas et plans:

- 1.01. - Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. - Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

#### Infractions mesures:

2.02A. - La résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30Ω, mais les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne sont pas prévus: 1 x max. 30mA pour l'ensemble des circuits d'éclairage, 1 x max. 30mA pour chaque autre circuit ou groupe de circuit comportant au maximum 16 socles simples ou multiples, 1 x max. 100mA pour les circuits des cuisinières électriques, frigos et congélateurs. Il est recommandé de prévoir une prise de terre avec une résistance de dispersion inférieure à 30Ω. (installations domestiques datant d'avant 01/06/2023) (Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (1))

#### Infractions installation de mise à la terre:

- 3.11. - Les socles de prise de courant comportant un contact de terre doivent également être reliés à l'installation de terre générale via le conducteur de protection. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.2. (b))

##### Explication:

Prise bureau

#### Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

- 4.02B. - Les tableaux de répartition et de manoeuvre dans des lieux domestiques doivent être munis d'une porte (Livre 1, Sous-section 5.3.5.1. (a))
- 4.10 - L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)
- 4.10A. - L'identification des tableaux de répartition et de manoeuvre au moyen de repérages individuels n'est pas présente (à moins que toute possibilité de confusion soit écartée). (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.10B. - L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))

#### Infractions installation électrique:

- 7.04. - Les interrupteurs, socles de prises de courant ou boîtes de dérivation doivent être réarrangés et/ou refixés selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

##### Explication:

Prise buanderie

- 7.05. - Les connexions ne sont pas réalisées selon les règles de l'art. (Livre 1, Section 5.2.6.)

- Les connexions ne peuvent être exécutées que dans les tableaux de répartition et de manoeuvre, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons des appareils d'éclairage suspendu. (Livre 1, Sous-section 5.2.6.1.)

##### Explication:

Raccordement poêle à pellet

- 7.15C. - La protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension n'est pas réalisée. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (a))

- L'efficacité (nature, étendue, disposition, stabilité, solidité, propriétés isolantes,...) de la protection contre les chocs électriques par contact direct lors de l'emploi de la basse tension par des enveloppes est insuffisante. (Livre 1, Sous-section 4.2.2.1. (b))

##### Explication:

Prise Chambre avant

- 7.19B. - Les interrupteurs encastrés dans les parois sont logés dans des boîtes soit en métal soit en matière isolante. (Livre 1, Sous-section 5.3.5.4. (c))

##### Explication:

Grenier

#### Infractions canalisations et code de couleur:

- 8.05. - La fixation des canalisations électriques en mode apparent et en pose sous conduits doit être effectuée selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.3./5.2.9.5.)



#### CONSTATATIONS: Remarques

- A - Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A - Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A - Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- A10 - Tous les appareils de classe I doivent être alimentés obligatoirement par des socles de prises de courant avec contact de terre qui est relié à l'installation de mise à la terre.
- B - Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B - L'unité est meublée au moment du contrôle.



## CONCLUSION:

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 19/02/2026

☒ par le même organisme

☐ par un organisme au choix

☐ Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.

☐ Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.

☐ lors d'une visite précédente

☐ lors de la visite actuelle

☐ Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.

☒ Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes ou les biens.

☒ Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organisme agréé dès le délai d'un an expiré.

☐ L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle son identité et la date de l'acte de vente.

Au nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé  
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare  
TVA BE 0811.407.869  
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29  
info@acavzw.be - www.acavzw.be

## Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

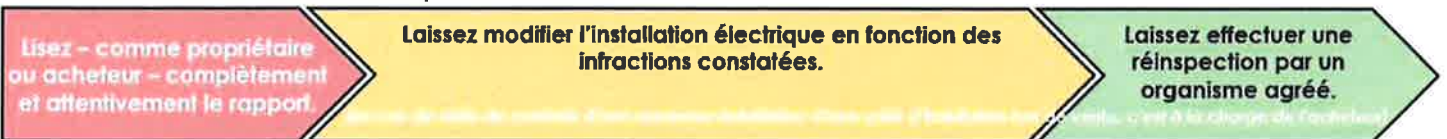
Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl ([www.acavzw.be](http://www.acavzw.be)).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.

## Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:



## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

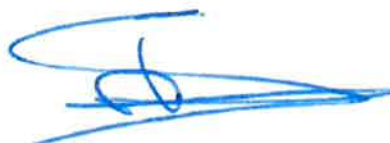
### Données générales

Adresse du contrôle: Rue Baclin 5, 6971 CHAMPLON  
Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

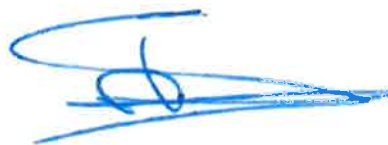
Adresse du contrôle: Rue Baclin 5, 6971 CHAMPLON

Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:




## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

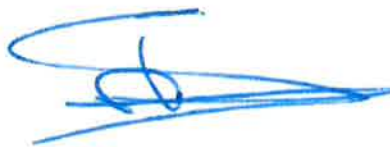
### Données générales

Adresse du contrôle: Rue Baclin 5, 6971 CHAMPLON  
Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

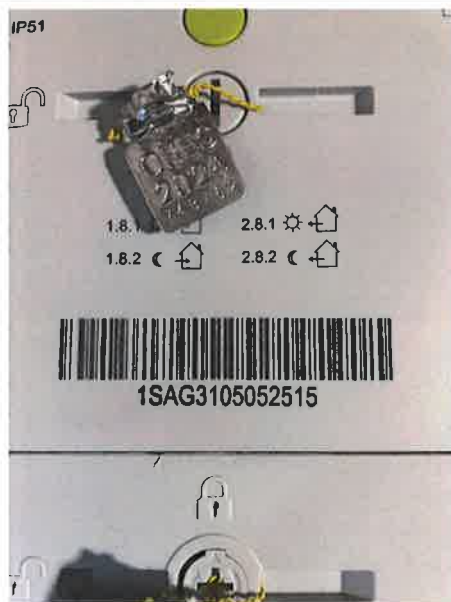



## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Rue Baclin 5, 6971 CHAMPLON  
Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

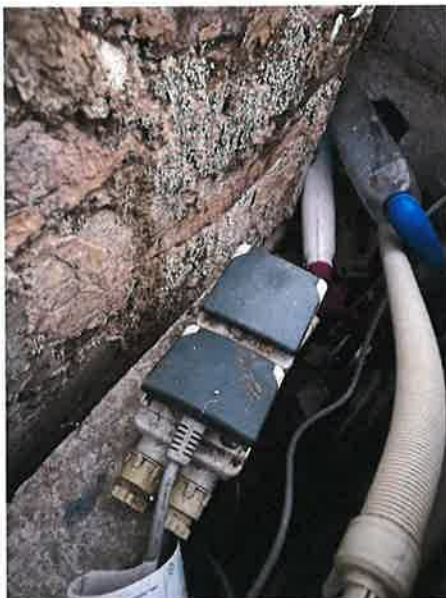



## ANNEXE - INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION

### Données générales

Adresse du contrôle: Rue Baclin 5, 6971 CHAMPLON  
Propriétaire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



Signature agent-visiteur:

